

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2018113CS0106**

Comité Syndical du 23 avril 2018

**Date de convocation : 13 avril 2018
Date d'affichage : 24 avril 2018**

OBJET : Budget annexe « Energies Renouvelables » 2017 : affectation du résultat.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Pôle culturel et associatif Soëlys, 2 place Jean-Jacques Rousseau à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	42
Nombre de procurations au moment du vote :	8

Le Président demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose que l'affectation du résultat du budget annexe 2017 « Energies Renouvelables » pourrait être la suivante :

	Recettes	Dépenses	Totaux
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat 2017	4 000,00 €		4 000,00 €
Résultat antérieur reporté			
(1) - Résultat à affecter (hors Rar)			4 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat 2017		4 000,00 €	-4 000,00 €
Résultat antérieur reporté			
(2) - Solde d'exécution (compte 001)			-4 000,00 €
RESTE A REALISER			
Investissement			
Investissement			
(3) - Résultat Rar			
AFFECTATION EN RESERVE - article 1068			
Résultat d'investissement (2)		4 000,00€	- 4 000,00 €
Résultat Rar (3)			
(4) - Affectation en réserve = (2) + (3)			-4 000,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2018			
Résultat de fonctionnement 2017 (1)	4 000,00 €		4 000,00 €
Affectation en réserve (4)		4 000,00 €	-4 000,00 €
(5) - Compte 002 - Excédent de fonctionnement = (1) - (4)			0,00 €

Le Président précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

- **50 voix pour**
- **0 voix contre**
- **0 abstention**

- **Décide** d'affecter le résultat du budget annexe 2017 « Energies Renouvelables » tel que proposé par le Président.

- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.